

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE qui a donné pouvoir à Mme Pierrette POUSSET, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, M. Alain LENESLEY qui a donné pouvoir à Mme Martine LEPAGE

Absents : Mme Sylvie ASSELIN, MM. Yann LECUYER, Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 7 décembre 2021

Date d'affichage : 23 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 4

Votants : 25

Délib. n°2021-081 : Foncier - projet d'acquisition d'une maison située 2 rue St-Martin (AB 31)

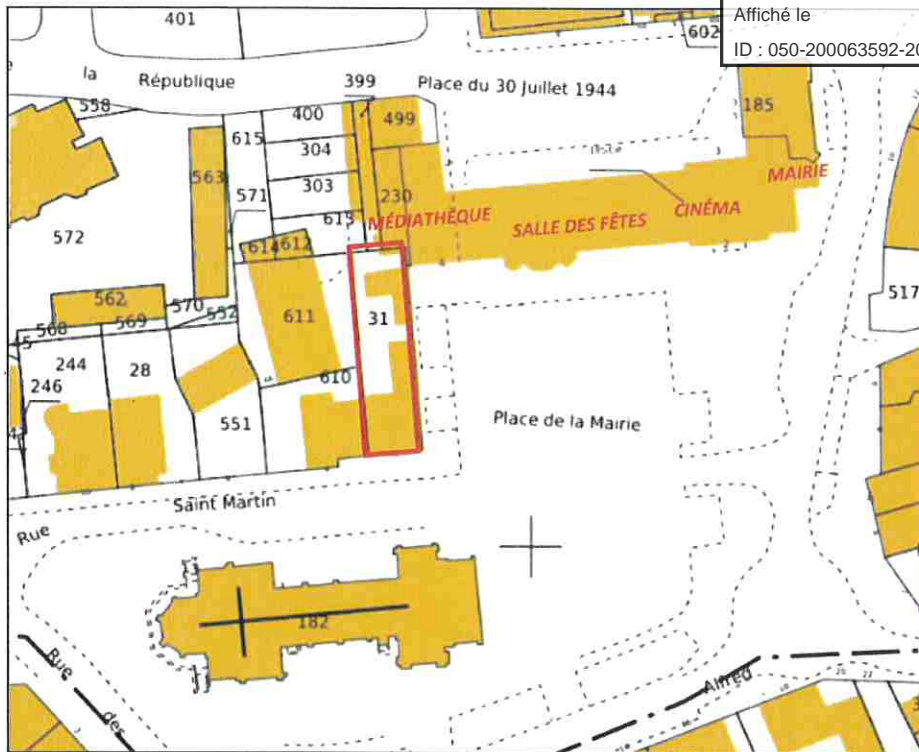
La maison de ville, sise 2 rue St-Martin et cadastrée AB n°31 (304 m²) est à vendre.

Le bien, localisé en hyper-centre (il donne sur la Place Auguste Grandin) et contigu à la médiathèque et à l'ancienne salle paroissiale, propriété de la commune, présente un fort potentiel sur le plan foncier.

Caractéristiques du bien :



- Bon état général (malgré l'ancienneté du bâtiment)
- RDC + 1 + combles aménageables
- 2 entrées différentes
- 130 m²
- Nombreuses dépendances, aménagées en habitation, adossées au mur en pierre

Prix : 160 000 € net vendeur



UNE CONTINUITÉ FONCIÈRE

- ✓ La parcelle s'inscrit dans un continuité foncière de propriétés communales
- ✓ La parcelle est mitoyenne des propriétés communales sur ses côtés Nord et Ouest partiellement.

 Propriétés communales
 Site de l'étude



Mme Ozouf-Gascoin, chargée de mission au CDHAT, présente la restitution de l'étude d'opportunité foncière :

- Points de réflexion : le développement économique, les usages numériques, le marché hebdomadaire, le lien social
- Points de vigilance/besoins : cinéma vétuste, manque d'espace de la médiathèque, salle paroissiale enclavée
- Une situation du site très favorable en centre-ville et une parcelle « intégrée » à l'espace public (proximité de la mairie, de la salle des fêtes, du cinéma et de la médiathèque)
- 2 projets possibles :
 - ✓ Réhabilitation de la maison en un ou plusieurs logements ou achat-revente
 - ✓ Projet de nouvel espace public sur la partie jardin
- Hypothèses de réaménagement :
 - Valorisation de l'ensemble bâti (cinéma, salle des fêtes)
 - Valorisation/extension de la médiathèque
 - Création d'une liaison entre espaces publics
 - Rationalisation et végétalisation de l'espace arrière
- Exemples d'usages possibles : galerie vitrine, à vocation artistique et d'animation de la médiathèque, halle couverte pour un marché de producteurs locaux, bâti contemporain en résonance avec le bâti de la reconstruction
- Conclusions de l'étude : oui, il est opportun d'acquérir le bien pour les raisons suivantes : maîtriser le foncier, désenclaver le site de la salle paroissiale, faciliter les projets d'évolution de la médiathèque, soulager le stationnement de la place centrale, créer des logements notamment pour les jeunes...

Vu l'avis favorable de la commission *Urbanisme, Travaux, Environnement* du 29/11/2021,

Vu l'avis favorable de la Municipalité du 30/11/2021,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver l'acquisition, au prix de 160 000 € net vendeur, de la maison sise 2 rue St-Martin à Condé-sur-Vire, cadastrée AB n°31 (succession Leguedois) ;**
- **Habiller le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'acquisition.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire
Laurent PIEN

